

10 ans du dispositif Emautis

Vendredi 10 Octobre – St Martin-lez-Tatinghem – (Canton de St Omer)

L'évènement en deux mots :

Le dispositif est porté par un Groupement de Coopération Médico-Sociale (GCSMS) composé des deux membres fondateurs : l'APEI de St Omer et La Vie Active. Il vise à répondre au manque de places adaptées aux besoins des enfants de 2 à 20 ans présentant des troubles du spectre autistique. Le dispositif est soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En fonctionnement depuis octobre 2017, Emautis est une offre d'accompagnement modulable composée de :

- 14 places en accueil de jour à l'IME de Longuenesse (La Vie Active) ;
- 10 places en milieu ordinaire au sein du SESSAD le Patio (APEI de St Omer) ;
- 6 places d'hébergement temporaire destinées à accueillir les enfants avec un objectif de développement de leur autonomie.

Ces moyens permettent à une trentaine de professionnels (23 ETP) d'assurer une prise en charge très individualisée et s'assurer de la continuité des parcours des enfants accompagnés.

Eléments de langage possible (intégrant les éléments clés de la note)

Aujourd'hui c'est l'anniversaire des 10 ans d'Emautis.

Emautis est un dispositif qui contribue à coordonner les parcours des enfants et adolescents avec des troubles envahissants du développement.

Un projet personnalisé est élaboré pour chaque enfant en fonction des besoins, en s'appuyant sur le milieu ordinaire, le milieu spécialisé et l'hébergement.

Le passage de l'un à l'autre est facilité, avec une notification en dispositif permettant de s'adapter à l'évolution de chacun.

C'est donc la coopération des acteurs qui favorise les partenariats et la complémentarité.

En France, les troubles du spectre de l'autisme (TSA) représentent entre 0,9 % et 1,2 % des naissances, soit environ 7 500 nouveau-nés chaque année. La Haute Autorité de santé estime donc qu'environ 100 000 jeunes de moins de 20 ans et près de 600 000 adultes sont autistes en France.

Au 31 décembre 2022, les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés proposaient 173 790 places dans 4 030 structures, et accompagnent 174 160 enfants et adolescents dont 34% atteints de « Troubles du psychisme, du comportement et de la communication » (environ 59 000).

la prise en charge de l'autisme en France est largement insuffisante

Le Diagnostic est tardif et insuffisant

Beaucoup d'enfants ne sont diagnostiqués qu'après 3 ans, voire vers 6 ans, alors que le diagnostic précoce est crucial pour maximiser les progrès.

Chez les adultes, de nombreuses personnes restent non diagnostiquées ou mal diagnostiquées

Insuffisance des structures adaptées

Manque de places dans les unités spécialisées, dans les établissements médico-sociaux, ou structures intermédiaires.

Scolarisation incomplète : certaines classes ou unités pour enfants autistes insuffisantes, ou les enfants sont scolarisés très peu de jours ou dans des conditions non adaptées.

Approche encore trop médicalisée / psychanalytique

Une partie des professionnels continue de privilégier des approches traditionnelles ou psychanalytiques, alors que les recommandations internationales ou de la Haute Autorité de santé (HAS) insistent sur les approches éducatives et comportementales.

Manque de formation des professionnels

Professionnels de santé, enseignants, éducateurs souvent peu formés aux TSA (troubles du spectre autistique).

Difficulté pour les familles de trouver des praticiens compétents.

Nous devons donc souvent nous tourner vers l'étranger et principalement en Belgique

En 2023 il restait 1250 enfants français accompagnés dans des établissements Wallons (dont 32% originaires des HDF), la plupart porteurs de TSA.

Le plan 50 000 solutions 2024-2030, prévoit la création de 1 000 solutions nouvelles à destination des enfants en situation de handicap afin de prévenir leur départ non souhaité en Belgique

Il faut donc nous améliorer et au Département du Pas de Calais nous soutenons toutes les initiatives permettant de :

1. Repérer et diagnostiquer très tôt

- Améliorer l'accès aux centres de dépistage avec des délais courts.
- Sensibiliser les professionnels de la petite enfance, PMI, médecins généralistes.

2. Renforcer les approches éducatives, comportementales validées

- Favoriser les méthodes reconnues
- Encourager l'expérimentation et l'évaluation pour remplacer les pratiques inefficaces ou empiristes.

3. Créer davantage de structures adaptées

- Places supplémentaires dans les établissements médico-sociaux, unités d'enseignement spécialisées, structures de jour / hors temps scolaire.
- Dispositifs modulables / flexibles selon les besoins (certains autistes ne nécessitent pas d'internat, mais un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire).

4. Assurer une meilleure équité territoriale

- Déployer des ressources dans les zones rurales / défavorisées.
- Financement spécial pour les départements sous-équipés.

5. Soutien aux familles

- Dispositifs de répit, soutien psychologique, information claire.
- Accompagner les parents dans les démarches (diagnostic, scolarisation, aides financières).

En ce qui concerne le répit, nous étions à Bouvelighem samedi dernier avec Sophie Warot et le Président Jean Claude Leroy au 20ème anniversaire de La Maison de Pierre qui permet un accueil temporaire pour que les aidants puissent souffler un peu, avoir un peu de répit.

Malgré le soutien important du Conseil Général de l'époque, Il n'a pas été simple de convaincre les différentes instances administratives pour ce qui est aujourd'hui, fort heureusement, reconnu, la nécessité de faire une pause.

Nous continuerons avec vous à être force de proposition en faveur du handicap.